

cern information

PLEASE NOTE

that CERN Telephone Directories are intended only for the use of staff; copies should not be given to external organizations or individuals.

VEUILLEZ NOTER

que la liste téléphonique du CERN est réservée à l'usage interne de son personnel et que des copies de cette liste ne doivent pas être données à des organismes ou des particuliers extérieurs.

Personnel Division/
Division du Personnel

*

RENOUVELLEMENT DES PASSEPORTS ITALIENS

Nous désirons rendre attentifs les intéressés que lors du renouvellement de leur passeport par le CERN, le Consulat Général d'Italie requiert une photographie pour les passeports établis en 1962. En effet, dans ce cas, le Consulat doit établir un nouveau passeport, ce qui entraîne un délai de 15 jours environ. Il est donc conseillé d'entreprendre ces démarches à temps.

Serv. des Installations/
Division du Personnel

*

REPORT DE CONGE ANNUEL

Le Règlement du Personnel (Chapitre T II, Art. 3.07) autorise les membres du personnel à reporter un maximum de 30 jours de congé annuel sur l'année suivante et aucune exception n'est prévue. Aussi, le nombre total de jours de congé annuel qui pourra être reporté au 31.3.1972 sera-t-il limité aux 30 jours autorisés par le Règlement. Tout surplus non utilisé à cette date sera perdu.

Division du Personnel

*

REPARATION DES MACHINES DE BUREAU

Pour toute réparation de machines de bureau, veuillez vous adresser à Mme Moskofian / Tel. 2265 (et non à M. Rotelli).

*

ON RECHERCHE ...

- 1 "Vector Impedancemetre", Hewlett-Packard, type 4815 A - 749 - 00420 - 1697-003 430, vue pour la dernière fois en juillet au MSC-SD;
 - 1 scie "Scintilla" - type 0608.554.018, série 707 - 0002, No. d'inventaire CERN 3 AB243, disparue du labo. 1-070;
 - 1 perceuse électrique "Metabo" - type 75 008/25, série 880, disparue du Bât. ER 6.
- Pour tout renseignement, téléphoner à M. Croizat/MSC - Tél. 3840.

*

DOCUMENTATION P I O

Les publications suivantes sont à présent disponibles au Service d'Information du Public (tél. 2785) :

- "Gargamelle" CERN/PIO 71-4 2e édition révisée (nov.1971)
- "I S R" gli anelli di accumulazione ad intersezione del CERN; CERN/PIO 71-29 octobre 1971.

*

CAISSE D'ASSURANCES - ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

Nous informons les membres de la Caisse d'Assurances (Caisse de Pensions et Caisse d'Epargne) que l'Assemblée Générale officielle et annuelle de la Caisse aura lieu dans l'amphithéâtre du CERN le JEUDI 27 JANVIER à 16h.30. Tous les membres de la Caisse sont invités à y assister. Toutes questions sur le fonctionnement de la Caisse pourront soit être posées à cette occasion, soit être soumises par écrit à l'avance à l'Administration de la Caisse d'Assurances, bureau 4.008 - Bâtiment de l'Administration.

ELECTIONS DES REPRESENTANTS DU PERSONNEL AU COMITE DE GESTION DE LA CAISSE
D'ASSURANCES DU CERN

Proposition de Candidature

Les soussignés, après avoir pris connaissance du règlement des élections, prient l'Administration de la Caisse d'Assurances de recevoir pour l'élection au Comité de Gestion la candidature de :

Nom :

Prénom :

Division :

Meyrin, le

Les propositions doivent parvenir à l'Administration de la Caisse (Bât. de l'ADM (60) - bureau 4-008) dans un délai de 8 jours ouvrables (Art. 6, procédure des élections), soit jusqu'au mardi 1 février 1972, à midi. On procédera au dépouillement en public.

DECLARATION DU CANDIDAT

Je, soussigné _____, déclare accepter être candidat au Comité de Gestion de la Caisse et affirme connaître les responsabilités que comportent les travaux du Comité et m'engage à y porter toute mon attention.

Meyrin, le

Signature :

	Name Nom	First Name Prénom	Div.	Signature
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				

ELECTION OF THE STAFF REPRESENTATIVES TO THE MANAGEMENT BOARD OF THE CERN

STAFF INSURANCE SCHEME

Nomination of a candidate

We, the abovesigned, certify that we have read the rules for the elections and hereby request the Management Board of the Staff Insurance Scheme to receive the nomination of the following candidate for the office of staff representative on the Management Board :

Name :

First Name :

Division :

Meyrin,

Nominations shall be forwarded to the Management of the Scheme (ADM Bldg. (60) - room 4-008) within 8 working days (Art.6, of the Rules for election procedure). The closing date for the receipt of nominations shall be Tuesday, February 1st, at midday and nomination papers shall then be publicly opened:

DECLARATION BY CANDIDATE

I, the undersigned, _____, hereby declare that I accept my nomination as a candidate to the Management Board of the Staff Insurance Scheme and that I am aware of the responsibilities pertaining to the work of the Board, and I hereby undertake my duties to the best of my ability.

Meyrin,

Signature :

CAISSE D'ASSURANCES

Caisse de Pensions et
Caisse d'Epargne

(for English text, see last
week's Bulletin)

Elections des représentants du personnel et des suppléants au
Comité de Gestion de la Caisse d'Assurances.

Conformément au règlement de la Caisse d'Assurances, il appartient
à l'Administration de la Caisse d'organiser les élections des repré-
sentants du personnel et des suppléants au Comité de Gestion de la
Caisse.

Nous vous rappelons la composition du Comité de Gestion :

- 4 membres ès qualités : Directeur du Département de
l'Administration
(Président du Comité),
Le Chef de la Division des Finances
(Administrateur de la Caisse),
Le Chef de la Division du Personnel,
Le membre désigné par le Directeur
Général;
- 4 membres titulaires élus par le personnel : MM. P. Mollet *,
F. Iselin, G. Amato, T. Ball;
- 4 suppléants élus par le personnel : MM. J.C. Carreau *,
H. Haeubi, J. Gervaise, J. Gioria.

* Ce membre est sortant à fin 1971, à moins d'être ré-élu.

*

Vous trouverez, ci-dessous, le règlement des élections approuvé
par le Comité des Finances et accepté par l'Association du Personnel.

Ce règlement a été élaboré en vue de renouveler régulièrement les
membres élus par les membres de la Caisse, tout en assurant la
continuité des travaux du Comité de Gestion.

Il y a donc lieu de procéder pour 1972 à l'élection d'un membre et
d'un suppléant.

*

Règlement relatif à l'élection
des membres du Comité de
Gestion de la Caisse
d'Assurances du CERN

(A) Les quatre titulaires et leurs quatre suppléants au Comité de
Gestion sont élus au vote secret par le Personnel. Les élections
sont organisées par l'Administration de la Caisse. Sont titulaires
les candidats qui recueillent le plus grand nombre de voix; sont
suppléants les candidats qui recueillent le plus grand nombre de
suffrages après les titulaires.

(B) Sous réserve des dispositions des paragraphes (C) et (F) ci-
dessous, le mandat des titulaires et de leurs suppléants est
de quatre ans. Ils sont rééligibles.

(C) Les élections ont lieu chaque année et les élus entrent en
fonction le 1er janvier qui suit l'élection. Sous réserve des
dispositions du paragraphe (F) ci-dessous, sont membres sortants
les titulaires et les suppléants qui ont siégé pendant quatre ans.

(D) Il est procédé à des élections pour remplacer simultanément
les titulaires et suppléants sortants ou démissionnaires au
cours de l'année. Jusqu'aux élections, les suppléants remplacent
les titulaires partis. Ils les remplacent également lorsqu'ils sont
empêchés d'assister à une réunion. Au sens du présent paragraphe,
les suppléants remplacent les titulaires par ordre d'ancienneté au
Comité ou, à égalité, d'après le nombre de voix qu'ils ont recueillies
aux élections.

(E) Sous réserve des dispositions du paragraphe (F), un des titu-
laires et un des suppléants qui ont siégé pendant quatre ans au
moins sont sortants par ordre d'ancienneté au Comité, ou à égalité,
sont sortants le membre et le suppléant qui ont recueilli le moins
de voix lors de leur élection.

- (F) Si plus d'un titulaire ou plus d'un suppléant est sortant ou démissionnaire la même année, les autres membres dont le mandat est venu à expiration conformément aux dispositions des paragraphes (B) et (C) continuent néanmoins à siéger au Comité, en vue d'assurer une continuité dans la composition du Comité.
- (G) Si un suppléant dont le mandat n'a pas expiré se présente aux élections et n'est pas élu titulaire, il n'en conserve pas moins ses fonctions de suppléant pour la durée prévue.

Procédure des élections

- 1/ L'Administration de la Caisse organise les élections et choisit les scrutateurs au sein du Comité de Gestion.
- 2/ Les quatre titulaires et les quatre suppléants sont nommés au vote secret par les membres de la Caisse.
- 3/ Ont droit de vote tous les membres de la Caisse d'Assurances.
- 4/ Sont éligibles tous les membres de la Caisse d'Assurances.
- 5/ La durée du mandat des titulaires et des suppléants est de quatre ans. Ils sont rééligibles.
- 6/ Les candidatures, appuyées par neuf membres de la Caisse au moins, doivent être présentées dans les huit jours ouvrables qui suivent l'annonce des élections.
- 7/ Les candidatures doivent être remises à l'Administration de la Caisse. Le candidat y joint une déclaration par laquelle il affirme connaître les responsabilités que comportent les travaux du Comité de Gestion et s'engage à y prendre une part active.
- 8/ Au plus tard dix jours ouvrables après la clôture du dépôt des candidatures, chaque électeur doit faire parvenir son bulletin de vote sous double enveloppe à l'Administration de la Caisse. Sur l'enveloppe extérieure collée, il indique son nom et appose sa signature. L'enveloppe intérieure ne doit contenir que le bulletin de vote et ne comporter aucune indication permettant d'identifier l'électeur.
- 9/ Les électeurs doivent faire une croix à côté du nom du candidat pour lequel ils votent. Tout bulletin comportant plus d'une croix sera considéré comme nul.
- 10/ Le dépouillement du scrutin est public.
- 11/ Le candidat qui obtient le nombre de voix le plus élevé sera proclamé membre titulaire, le suivant sera proclamé suppléant. Lorsque plusieurs candidats recueillent un nombre égal de voix, il est procédé à un tirage au sort.
- 12/ Les contestations éventuelles doivent être présentées par écrit à l'Administration de la Caisse dans un délai de six jours ouvrables à compter de la proclamation des résultats.
- 13/ Les membres élus entrent en fonction le 1er janvier qui suit la date de leur élection. Si cette élection a lieu au début de l'année, ils entrent immédiatement en fonctions.

En page 5 vous trouverez la formule de proposition de candidature
See page 5 for the proposal form for the nomination of candidates



A VENDRE AUX DIVISIONS

1. Table à dessin PROSIGNA;
2. Etuve à circulation d'air pour séchage de peinture et collages divers, fabrication fours électrique DELEMONT S.A., type 2 VL/15/18, complète avec partie électrique + gaine de ventilation - dimensions utiles : 2200 mm profondeur, 1500 mm largeur, 1740 mm hauteur; température maximum 200°;
3. Table de scanning avec coordonnées X et Y, sans électronique, équipée de 3 projecteurs de 35 mm.

MAG / Récupération / Tél. 2180

NOTE IMPORTANTE

Restrictions et essais sur le réseau électrique

La Division SB rappelle les différentes informations qui ont été données au sujet des conditions de fonctionnement du réseau électrique, du 22 au 28 janvier 1972, et les résume ci-après :

1. Restrictions d'alimentation

Du samedi 22 janvier à 07 heures au dimanche 23 janvier à 18 heures : travaux d'entretien sur la ligne 130 kV = alimentation à puissance très réduite. Le laboratoire doit fonctionner au minimum de sa consommation et aucun nouvel appel de puissance ne doit se faire ces jours-là.

2. Essais du réseau Assuré

Les 25, 26, 27 et 28 janvier, suivant un programme qui a été communiqué aux personnes concernées, des essais seront effectués pour contrôler les systèmes de protection du réseau. Ces essais pourront produire quelques perturbations, en particulier dans la journée du 27 janvier : chutes de tension, variations de fréquence, de courte durée et en nombre très limité.

Nous nous en excusons par avance et vous prions de prendre toutes dispositions nécessaires en ce qui concerne vos installations.

(Veuillez vous référer également au bulletin précédent, N°.3.)

Division SB

IMPORTANT NOTICE

Restrictions and tests on the electrical network

SB Division wishes to remind you of the information given in the last Bulletin in connection with the operation of the electrical network during the period January 22nd - 28th :

1. Supply restrictions

From Saturday 22nd 7 a.m. to Sunday 23rd 6 p.m. : very reduced electricity supply on account of maintenance work on the 130 kV line. Therefore the laboratory must run on a minimum consumption and no new power requirement should be asked for during this period.

2. Tests on the emergency network

On January 25th, 26th, 27th and 28th, tests will be carried out in order to control the protection systems of the network, in accordance with a programme which has already been communicated to the persons concerned. These tests may cause some disturbances, particularly on January 27th, such as voltage drop or frequency variations, but only of short duration and in a very limited number.

We therefore ask you to take all necessary steps as far as your installations are concerned and apologize for any inconvenience.

(Please see also Bulletin No.3)

SB Division

*

ISR SHUTDOWN

The ISR are shut down from 24th December to 21st February. It is essential that all personnel likely to work in the Rings or experimental areas should be aware of necessary precautions against the hazards of radioactivity. A leaflet giving details is being circulated to those directly concerned; copies can be obtained (in English-French) from ISR-MAG secretariat - Tel. 3722.

CERN staff responsible should ensure that any outside personnel employed or supervised by them receive adequate instruction and copies of the leaflet.

ARRET DES ISR

Les ISR sont arrêtés du 24 décembre au 21 février. Il est essentiel que toute personne susceptible de travailler dans les Anneaux ou dans les zones expérimentales soit au courant des précautions particulières à prendre contre les dangers de la radioactivité. Une note détaillée est adressée à toutes les personnes directement concernées; les copies sont disponibles (en anglais/français) auprès du secrétariat ISR-MAG - Tel. 3722.

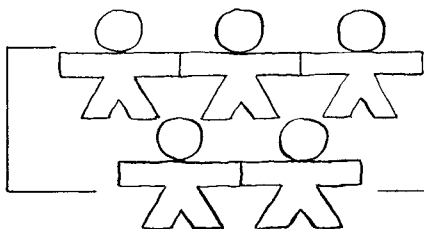
Les responsables doivent s'assurer que tous les membres du personnel, ou en régie, ont bien reçu les instructions nécessaires et possèdent une copie de cette note.

WAGONS-LITS // COOK



Nous aimerions :

- 1) vous souhaiter une bonne année pour 1972;
 - 2) vous signaler (déjà !) nos vols spéciaux de week-ends aux mois d'avril et mai :
exemples : Istambul : SFR. 278.-
Lisbonne " 270.-
Berlin " 198.-
Athènes " 298.-
 - 3) vous souligner que nous ne vendons pas seulement Airtour, mais que nous vous aiderons aussi avec plaisir pour vos réservations auprès de Kuoni, Touropa, Hotelplan et autres ...;
 - 4) vous aviser que nous serons bientôt à même de vous annoncer une grande surprise pour tous ceux qui feront appel à notre aide pour leurs réservations de vacances.
- A la semaine prochaine !!!



association du personnel

CAISSE DE PENSIONS

L'Annexe I mentionnée dans l'article "Quelques aspects de la Politique des Pensions du CERN", publié dans le dernier numéro du Proton, est disponible auprès du Secrétariat de l'Association, Tél. 4224 ou 3337.



G.P.A.F.I.

Les personnes ayant contracté des assurances "Perte de salaire" pour maladie et accidents sont membres de :

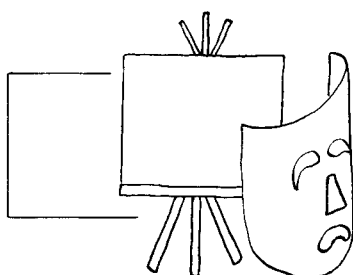
1. Caisse-maladie suisse d'entreprises (perte de salaire pour maladie) leur carte de membre de cette compagnie leur parviendra ainsi que les conditions d'assurance avec les bulletins postaux de l'année 1972 d'ici à fin février.

2. Alpina (perte de salaire pour accident). Cette compagnie fera parvenir sa police d'assurance directement à chaque membre. A cette police seront agrafées les conditions d'assurance auprès de la dite compagnie.

Espérant avoir répondu à toutes les questions que pourraient se poser les personnes ayant souscrit ou désirant souscrire ces assurances, la déléguée du G.P.A.F.I. reste néanmoins à votre disposition pour toute information complémentaire dont vous pourriez avoir besoin.

Nous établirons d'ailleurs bientôt une permanence au CERN.

Entretemps, vous pouvez joindre le G.P.A.F.I. : Palais des Nations, Bureau C.544-1, Tél. 34 60 11, interne : 2620 (Mme Y. DELFERIERE).



activites culturelles

association du personnel

SPECTACLES

BUREAU DE LOCATION DE L'ASSOCIATION DU PERSONNEL

Heures d'ouverture : lundi, mercredi et vendredi de 14 à 17 heures

LA COMEDIE (Hors abonnement)

VICTORIA HALL

THEATRE DE CAROUGE

GRAND STUDIO DE LA RADIO

DATES	SPECTACLES	DERNIERS DELAIS/DEADLINES
5 février	<u>LE VOYAGE DE MONSIEUR PERRICHON</u> d'E. Labiche	24 janvier - 17 heures
4 février	<u>STAN KENTON</u> and his orchestra	26 janvier - 17 heures
tous les jours sauf dim. & lun.	<u>LE PRIX MARTIN</u> de Labiche	lundi pour la semaine suivante
7 février	<u>Les solistes de l'Université New York de Buffalo</u>	24 janvier - 17 heures